



**Objet : Concours de pétanque
FERMETURE DU PARKING DE L'ECOLE
Place du pré de foire
Du 12 au 13 mai 2023
LES BOULES DE LA FORET NOIRE**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 relatif aux missions de sécurité publique ;

VU l'article L 2212-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire notamment en matière de sécurité, tranquillité, salubrité publique ; à la circulation et protection de l'environnement ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande reçue le 12 mai 2023 par l'Association « LES BOULES DE LA FORET NOIRE » domiciliée 403 route de la gare à DOUSSARD, et représentée par, Monsieur PORTE Laurent, en vue d'organiser un concours de pétanque du vendredi 12 au samedi 13 mai 2023 sur le parking de l'école place du pré de foire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et/ou de prescrire des recommandations pour assurer la sécurité de cette manifestation

ARRETE

ARTICLE 1 : Le concours de pétanque organisé par l'association « LES BOULES DE LA FORET NOIRE », représentée par Monsieur PORTE Laurent, se déroulera du **vendredi 12 au samedi 13 mai 2023** sur le parking de l'école place du pré de foire.

ARTICLE 2 : Pour permettre l'organisation de la manifestation, le parking de l'école sera interdit à tout véhicule **du vendredi 12 au samedi 13 mai 2023**.

ARTICLE 3 : Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à se stationner.

ARTICLE 4 : Toutes dispositions seront prises pour informer **au plus tôt** les riverains et automobilistes en stationnement sur le parking et la signalisation sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Le chef de la Police Municipale
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de FAVERGES
Le Directeur des Services Techniques municipaux
L'association Les boules de la forêt noire représentée par Mr PORTE Laurent
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

Fait à DOUSSARD, le 12 mai 2023
Le Maire, Michel COUTIN

